



COMMUNIQUE DE PRESSE

POLICES DE L'ENVIRONNEMENT

Vendredi 25 mai, Patrice Latron, préfet de l'Yonne, a co-présidé aux côtés de Sophie Macquart-Moulin, procureur de la République d'Auxerre et Jean-Baptiste Sirvente, substitut du procureur de Sens, un comité de pilotage de la mission inter-services des polices de l'environnement.

Des enjeux majeurs sont apparus ces dernières années : restauration de la qualité de l'eau, lutte contre les inondations, préservation du patrimoine naturel. Dans le respect du principe de séparation des pouvoirs de police administrative et de police judiciaire, les parquets d'Auxerre et de Sens, les inspecteurs de l'environnement des services déconcentrés de l'État, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, l'Agence française pour la biodiversité et l'association départementale d'aide aux victimes sont mobilisés pour agir de manière coordonnée, apporter des réponses proportionnées aux infractions, mener des actions préventives en complément des mesures répressives et communiquer.

Avant fin juin, un fascicule relatif aux polices de l'environnement sera largement diffusé.

La lutte contre les atteintes à la faune sauvage menacée ainsi que la prévention des pollutions des milieux aquatiques dans les ports fluviaux feront l'objet d'une vigilance accrue au second semestre.

S'agissant de l'eau potable, enjeu fort dans le département de l'Yonne, les contrôles visant tous les publics (collectivités, agriculteurs, entreprises, particuliers etc.) seront renforcés. Des mesures seront mises en œuvre afin d'accentuer la coordination entre services des contrôles.